



SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET DU 8 DÉCEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 8 décembre 2008, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Madame la conseillère Thérèse Gatien

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier

Sont absents : Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption du budget municipal pour l'année 2009
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations municipales 2009-2010-2011
3. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
4. Levée de la séance

08-12-05 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur André J. Côté, a présenté au nom du conseil municipal les orientations du budget 2009 lors de la séance « extraordinaire » tenue le 3 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le budget pour l'exercice financier 2009, tel que déposé en copie à chacun des membres du conseil et dont les principaux éléments sont les suivants :

REVENUS	BUDGET 2009
Taxe – taux de base résiduel	12 062 400 \$
Taxe – taux 6 logements et plus	299 700 \$
Taxe – immeubles non résidentiels (commerces)	2 207 800 \$
Taxe – immeubles industriels	1 737 000 \$
Taxe – terrains vagues desservis	28 300 \$
Taxes d'améliorations locales	2 594 200 \$
Taxes de services	3 932 100 \$
Païement tenant lieu de taxes	214 000 \$
Services rendus aux organismes municipaux	2 395 700 \$
Autres recettes	1 116 600 \$
Transferts conditionnels	467 700 \$
TOTAL DES RECETTES	27 055 500 \$

DÉPENSES	BUDGET 2009
Administration générale	3 925 200 \$
Sécurité publique	3 478 200 \$
Transport	3 693 300 \$
Hygiène du milieu	5 011 100 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 062 700 \$
Loisirs et culture	3 412 900 \$
Frais de financement	2 336 500 \$
Remboursement en capital	2 992 100 \$
Affectation	1 143 500 \$
TOTAL DES DÉPENSES	27 055 500 \$

08-12-06 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS MUNICIPALES 2009-2010-2011

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations pour l'année 2009 de 12 115 000 \$, pour l'année 2010 de 9 492 300 \$ et pour l'année 2011 de 10 981 300 \$, tel qu'il a été fourni en copie à chacun des membres du conseil;

QUE copie du formulaire officiel soit déposée aux archives de la Ville.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Cinq personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-12-07 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 50 min.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière